



NUMÉRO	SUJET
65-2021- DISREN	Réalisation de la deuxième phase d'aménagement du col de la Givrine : parkings, abords et accès
	RESPONSABLE(S) POLITIQUE(S)
	Gérard Produit

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Une première phase d'aménagement du col de la Givrine a été menée à son terme. Elle comprenait le comblement partiel du vallon de la Givrine ainsi que la réalisation de passages sous la route cantonale RC 19-BP. Une deuxième phase d'aménagement, qui fait l'objet du présent préavis DISREN, prévoit la réalisation des parkings permanent (parc relais) et temporaire, l'aménagement de l'accès et des abords ainsi que la réalisation du cheminement vers la halte ferroviaire.

Contexte / Enjeux

Le col de la Givrine constitue en hiver comme en été un lieu de loisir populaire pour l'ensemble de la côte vaudoise, du canton de Genève et de la France voisine. En été, la Givrine est le lieu de départ d'excursions pédestres, cyclistes et à VTT. En hiver, le site propose différentes activités nordiques : ski de fond, luge, excursions à raquettes, chiens de traîneau, etc. La Givrine est une porte d'entrée du Parc naturel régional Jura vaudois au même titre que les cols du Marchairuz et du Mollendruz, mais présente l'avantage d'une desserte par le train. L'année 2020 a permis de constater la très forte fréquentation de la Givrine par un public de proximité.

Le plan partiel d'affectation de la Givrine, fruit d'une collaboration entre la commune territoriale de Saint-Cergue, la commune propriétaire de Givrins et la Région de Nyon, est entré en vigueur en 2009. Il définit le cadre réglementaire pour l'aménagement du site prévu en trois phases dans le cadre du programme régional de développement touristique de nature :

- Phase 1 : réalisation de deux passages sous la RC 19 BP et comblement partiel du vallon de la Givrine pour la réalisation d'un parking permanent et d'un parking temporaire
- Phase 2 : aménagement d'un parking permanent (parc relais) et temporaire, ainsi que leurs accès afin de permettre le transfert du stationnement actuellement dangereux le long de la RC
- Phase 3 : réalisation d'un bâtiment d'accueil touristique composé de différentes fonctions (accueil, maison de la nature, centre nordique, hébergement, etc.)

La première phase est achevée et il s'agit désormais d'engager la deuxième phase comprenant la réalisation des parkings permanent et temporaire et les aménagements associés.

En parallèle, une démarche participative a été lancée en septembre 2020. Elle durera neuf mois et permettra d'associer les acteurs concernés et le grand public à la définition des aménagements à réaliser dans le cadre de la phase 3. Elle aboutira à la définition d'un programme d'aménagement pour le futur pôle d'accueil touristique.

Objet de l'action proposée

Les objectifs de la deuxième phase d'aménagement du col de la Givrine sont les suivants :

- Améliorer les conditions d'accueil du public
- Sécuriser et fluidifier les déplacements des véhicules sur le périmètre du col
- Sécuriser et canaliser les déplacements des piétons sur le site
- Fluidifier la circulation sur la RC tout en la modérant
- Sécuriser le carrefour devant le restaurant de la Givrine avec le passage à niveau
- Supprimer le stationnement sauvage le long de la RC

La deuxième phase du programme d'aménagement, qui fait l'objet du présent préavis DISREN, concerne les différents travaux de génie civil et d'aménagements routiers en lien avec la réalisation des aménagements suivants :

- L'aménagement d'une aire de parking permanent d'environ 150 places, d'une zone d'accueil permettant les manœuvres des bus comprenant la réalisation de la fondation et des enrobés ainsi que la création de zones d'infiltration avec constitution d'un sol perméable
- L'aménagement d'une aire de stationnement temporaire pour l'hiver sous la forme d'un parking végétalisé, d'environ 450 places, constitué de la fondation et d'une couche de terre-pierres en surface pour y recevoir l'ensemencement
- Un réglage et une mise en forme des différents talus du NStCM
- Différents travaux routiers le long de la route de France RC 19, en lien avec l'élargissement de la voirie pour la création de voies d'insertion et de présélections au droit du parking et dans la zone de la gare avec création d'îlots
- L'aménagement d'un cheminement mobilité douce, séparé de la chaussée, entre la gare du NStCM et la zone d'accueil
- La réalisation des différents services eaux usées/eau sous pression
- La réalisation des réseaux d'électricité pour l'alimentation du futur centre d'accueil ainsi que le déploiement d'un réseau de tubes électriques pour l'équipement ultérieur de bornes de recharge
- La suppression des zones de stationnement actuelles situées au sud de la route cantonale par la mise en place d'un sol végétal en lieu et place du tout-venant, sur une longueur de 1,5 km

Le plan partiel d'affectation de la Givrine permet la réalisation d'un parking public d'une capacité maximale de 600 places. Seule une partie sera exploitée en permanence, le solde ne sera mis à disposition que temporairement lors de la période hivernale (du 1^{er} octobre au 30 avril). Pendant la période d'estivage, la Municipalité pourra exceptionnellement autoriser l'ouverture de la totalité du parking pour l'organisation de manifestations ou par week-end de beau temps. Pour la partie à usage temporaire, les aménagements du parking seront adaptés afin que les contraintes soient minimales en été (revêtement herbeux, clôture mobile).

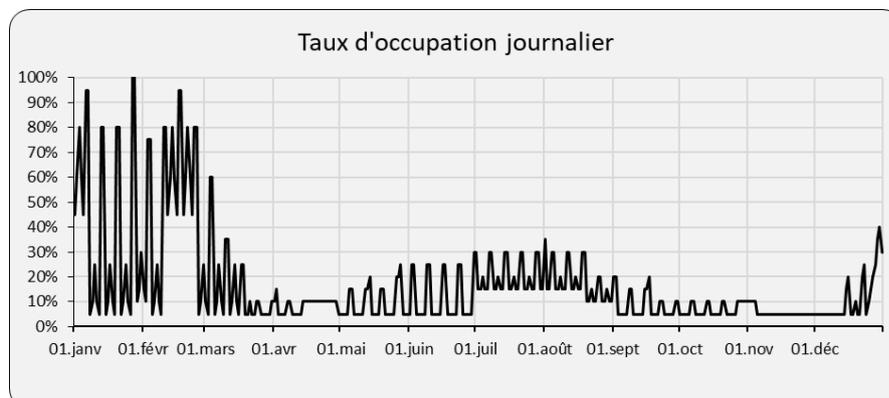
Le remblaiement est autorisé sur l'ensemble de la surface, le niveau fini du terrain ne dépassera toutefois pas l'altitude de la route cantonale. L'accès au parking se fera à partir de la route cantonale (RC 19).

Le site est susceptible d'accueillir des bornes de recharge pour véhicules électriques. Un parc à vélos pourra être installé et pourra également être équipé de bornes de recharge pour vélos électriques.

Des emplacements dédiés aux bus sont envisagés.

Le parking permanent constituera un parking relais pour le covoiturage dans le cadre des déplacements domicile-travail.

Le taux d'occupation journalier des emplacements dédiés aux véhicules individuels est envisagé selon le graphique ci-dessous.



Gestion des parkings permanent et temporaire

La Commune de Saint-Cergue assurera la maîtrise de l'ouvrage du projet. Pour ce faire, un droit de superficie accordé par la commune propriétaire de Givrins et actuellement détenu par Télé-Dôle SA sera cédé à la Commune de Saint-Cergue par une modification du contrat de superficie.

La Commune de Saint-Cergue assurera l'entretien et l'exploitation des parkings permanent et temporaire. Elle assurera le règlement des charges (entretien, déneigement, charges de personnel les jours de forte fréquentation) et encaissera les recettes liées à la fréquentation (une tarification est permise par le PPA).

Financement

Le projet a fait l'objet d'un appel d'offres dans le cadre d'une procédure ouverte. Le budget a été établi sur la base des soumissions rentrées (le 2^e prix est pris en compte). Le montant des investissements s'établit à **CHF 2'196'000 TTC** (annexe 2 : budget).

Compte tenu des enjeux de ce projet situé à l'interface du domaine routier cantonal et du domaine communal, une participation du Canton de Vaud est envisagée dans le cadre de la loi sur les routes (LRou) du 10 décembre 1991. Cette participation s'élève à **CHF 577'676** maximum. Il s'agit d'un soutien proportionnel dont le montant effectif sera adapté au coût définitif du projet.

Une participation au titre du Fonds régional d'équipement touristique (FRET) est envisagée à hauteur de **CHF 200'000**, portant le total des fonds tiers à **CHF 777'676**.

La part régionale est de **CHF 1'418'324**. Elle est répartie entre le cercle porteur et le cercle solidaire.

Le cercle porteur (A : Saint-Cergue) prend en charge le montant de **CHF 283'665**. Le cercle solidaire (A : Givrins, Trélex et Genolier ; B : autres communes adhérentes) prend en charge **CHF 1'134'659**.

Une participation pouvant atteindre jusqu'à 2% du montant sera attribuée à la Région au titre des frais de suivi et de mise en œuvre du préavis régional.

Tableau de répartition DISREN :

	Phase 1		Phase 2		Phases 3		Phase 4	
	Mode de fin.	Etude de faisabilité	Mode de fin.	Pré-étude	Mode de fin.	Etude réal.	Mode de financement	Réalisation [CHF] (TTC)
Coût total CHF (TTC)								2'196'000
Porteurs							St-Cergue	283'665
Région							Cercles solidaires	1'134'659
Fonds tiers							Canton FRET	777'676

Marché et positionnement du projet

Les trois phases d'aménagement du col de la Givrine visent à créer une nouvelle offre touristique génératrice de retombées économiques pour l'ensemble du périmètre régional. Il s'agit également d'offrir un lieu d'accueil et d'activité pour les habitants, en particulier pour les familles, les enfants et les écoles. Les futures infrastructures s'adresseront ainsi particulièrement au jeune public, avec une offre d'éducation à l'environnement ainsi que de nouvelles possibilités d'apprentissage des activités sportives (ski de fond, VTT, etc.)

Sur le plan touristique, le projet se positionne sur le marché du tourisme de nature, qui concerne un ensemble de pratiques de loisirs au caractère sportif plus ou moins marqué et orientées vers la découverte de l'environnement et du patrimoine. La demande évolue vers une attente d'activités diversifiées en hiver comme en été, une volonté de découverte des territoires et de réels besoins en termes d'hébergement, de prestations d'activité et d'infrastructures d'accueil.

Le principal bassin de clientèle visé est celui de l'Arc lémanique : les agglomérations de Lausanne et de Genève associées à la Côte vaudoise représentent un bassin d'un million d'habitants environ. La Suisse alémanique et la France voisine constituent deux marchés cibles complémentaires.

Principes d'aménagement et perspectives de développement

Les axes de développement, établis à partir des caractéristiques du site, des tendances du marché et d'un *benchmark*, proposent l'association en un même lieu avec un haut niveau de services, d'activités liées aux sports de nature et à la découverte de l'environnement. Les principes d'aménagement visent un développement intégré associant les principales fonctions caractéristiques du tourisme : transport, activités, hébergement, restauration. Le projet s'appuie sur quatre activités phares : tourisme pédestre, tourisme à vélo, activités nordiques, activités de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.

L'aménagement des infrastructures prévues en phase 3 constituera une étape clé et déterminante pour générer de nouvelles retombées économiques. A ce stade, la vocation du futur pôle d'accueil laisse entrevoir un équipement multi-usage, ouvert sur le territoire avec des équipements d'accueil et des fonctions commerciales. Les installations pourraient s'articuler autour de six grandes fonctions : (1) accueil, information et vente, (2) centre nordique, (3) Maison de la nature, (4) hébergement, (5) restauration et (6) location de matériel (skis, vélos, etc.) La démarche participative en cours viendra préciser et adapter ces perspectives avec l'élaboration d'un programme.

Calendrier prévisionnel

	2021		2022		2023		2024	
	Janv. à juin	Juillet à déc.						
Phase II : appel d'offres								
Phase II : réalisation des travaux								
Phase III : démarche participative								
Phase III : étude de faisabilité								
Phase III : pré-étude								
Phase III : étude de réalisation								
Phase III : réalisation								

Communication

Les différentes étapes du projet seront valorisées par la Région de Nyon, qui sera par ailleurs citée par ses partenaires dans leurs propres supports consacrés à ce sujet.

Arguments au sujet de l'intérêt de la mesure

Bénéfices pour la Région	<ul style="list-style-type: none"> • Développer l'image et la notoriété touristique régionale par un saut qualitatif dans l'accueil des visiteurs. • Gérer et canaliser les flux de véhicules et de piétons sur le périmètre du col. • Générer des flux touristiques nouveaux et favoriser la diffusion de ces flux sur l'ensemble du territoire régional. • Valoriser les pratiques agricoles et les produits locaux, y compris artisanaux et créer de la valeur ajoutée. • Renforcer la relation Jura-lac, notamment par le NStCM.
Bénéfices pour les communes	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser sur le plan touristique l'ensemble du périmètre régional à partir de la porte d'entrée que constitue la Givrine (col routier le plus fréquenté du canton de Vaud). • Générer et diffuser des flux touristiques. • Générer de nouvelles retombées économiques directes et indirectes.
Bénéfices pour les habitants	<ul style="list-style-type: none"> • Disposer d'une nouvelle offre d'accueil et d'activités de proximité. • Nouvelles possibilités d'apprentissage d'activités sportives (ski de fond, VTT, etc.) • Pour le jeune public : nouvelles possibilités de découverte et d'éducation à l'environnement.

Conclusion

Malgré une importante fréquentation, le col de la Givrine reste peu aménagé et peu organisé, limitant de fait les retombées économiques sur le périmètre. Dans le cadre du programme régional de développement touristique de nature, plusieurs mesures visent à développer la fonction touristique du site. Après la réalisation d'une première étape, cette nouvelle phase d'aménagement est déterminante pour accueillir le public dans de meilleures conditions. La troisième phase permettra quant à elle de développer de manière significative la fonction économique du site.

Annexes

- Fiche de répartition financière DISREN
- Budget de la phase 2 du projet
- Plan de situation du projet

Décisions du Conseil intercommunal

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

- vu le préavis du Comité de direction 65-2021-DISREN relatif à une demande de crédit de CHF 1'134'659.
- ouï le rapport de la Commission ad hoc,
- ouï le rapport de la Commission des investissements régionaux,
- attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- décide d'accorder le crédit de CHF 1'134'659 pour le financement de la part solidaire de la deuxième phase d'aménagement du col de la Givrine,
- d'imputer le montant total de CHF 1'134'659 sur le compte 140.3185.
- d'accepter la participation solidaire à hauteur de 80% de la part régionale.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 18 février 2021, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Gérald Cretegy
Président

Boris Mury
Secrétaire général

Fiche de répartition financière DISREN

Nom du projet	Réalisation de la deuxième phase d'aménagement du col de la Givrine : parkings, abords et accès			
Numéro de préavis	PR 65-2021-DISREN			
Communes territoriales	Saint-Cergue			
Phase actuelle du projet	1	2	3	4

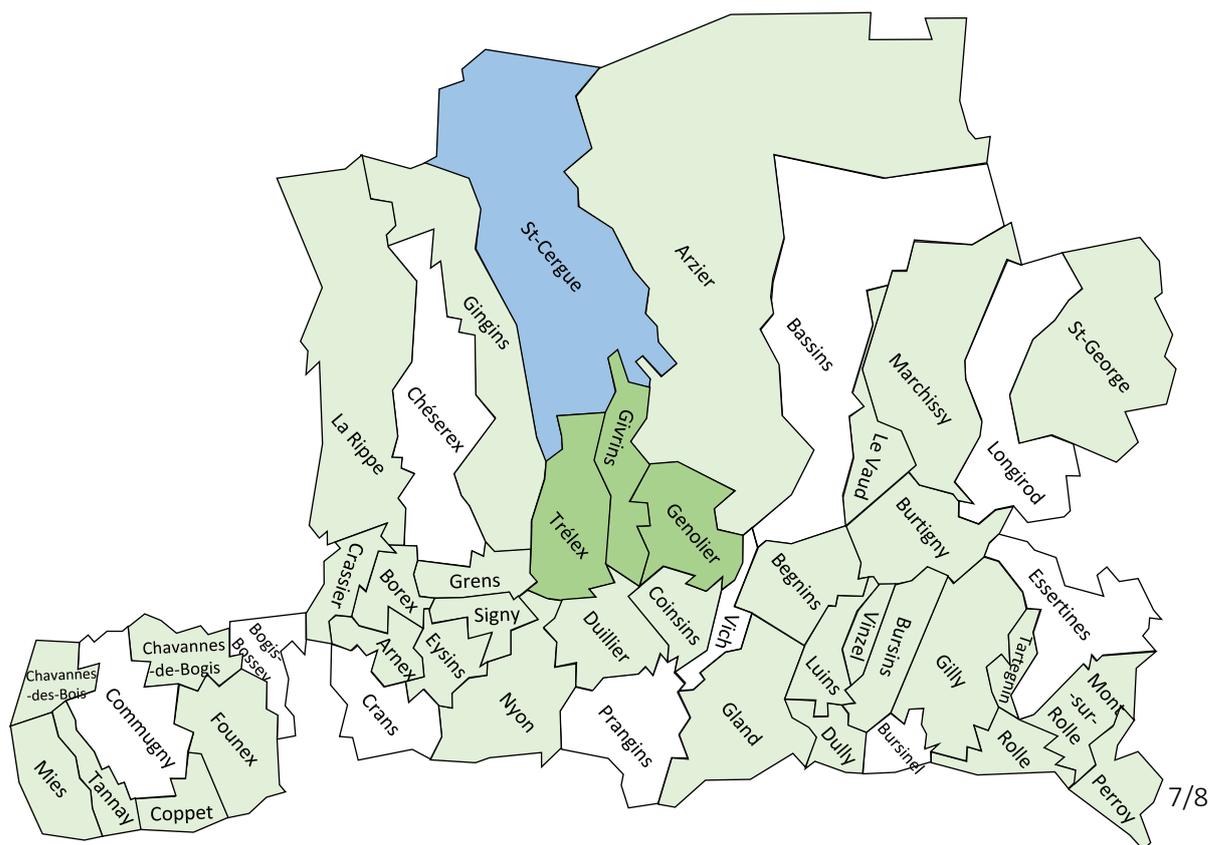
Financement du projet

Coût total du projet	CHF 2'196'000	100%
Fonds tiers	CHF 777'676	35,4%
Part régionale	CHF 1'418'324	64,6%

Répartition des cercles

Pour rappel, la part régionale est à répartir selon le mécanisme des cercles DISREN, c'est-à-dire entre le **cercle porteur** et le **cercle solidaire bénéficiaire**.

Cercle	Communes	Part	Montant (CHF)
Porteur A	Saint-Cergue (y compris les fonds tiers qu'elle pourrait potentiellement obtenir auprès des communes hors DISREN : Bassins ; Bogis-Bossey ; Bursinel ; Chésérèx ; Commugny ; Crans-près-Céligny ; Essertines-sur-Rolle ; Longirod ; Prangins ; Vich)	20%	283'665
Porteur B	Aucune	0%	0
Solidaire A	Genolier ; Givrins ; Trélex	6%	85'099
Solidaire B	Arnex-sur-Nyon ; Arzier-Le Muids ; Begnins ; Borex ; Bursins ; Burtigny ; Chavannes-de-Bogis ; Chavannes-des-Bois ; Coinsins ; Coppet ; Crassier ; Duillier ; Dully ; Eysins ; Founex ; Gilly ; Gingins ; Gland ; Grens ; La Rippe ; Le Vaud ; Luins ; Marchissy ; Mies ; Mont-sur-Rolle ; Nyon ; Perroy ; Rolle ; Saint-George ; Signy-Avenex ; Tannay ; Tartegnin ; Vinzel	74%	1'049'560



Critères de détermination des cercles DISREN

Cercle	Communes
Porteur A	Saint-Cergue, commune territoriale
Porteur B	Aucune
Solidaire A	Communes membres du DISREN propriétaires de foncier dans le périmètre du projet
Solidaire B	Toutes les autres communes membres du DISREN

Financement selon mécanisme DISREN

Cercles	Montant (CHF)	Habitants/cercle	Coût/habitant (CHF)
Porteur A	283'665	2559	110.85
Porteur B	0	0	0.00
Solidaire A	85'099	4345	19.59
Solidaire B	1'049'560	78'643	13.35

La répartition des montants pris en compte est établie sur la base des dernières données officielles, en notre possession. Une répartition définitive sera établie dès que les chiffres officiels seront publiés.

Impact sur le plafond annuel DISREN

Impact pour ce préavis

Impact en % (avant compensation)	19,8%
Impact en point d'impôt (max 0,9 pt)	0,18 pt

Impact cumulé de tous les préavis DISREN 2021

Impact en % (avant compensation)	24,3%
Impact en point d'impôt (max 0,9 pt)	0,22 pt